



Vaccination contre la COVID-19

**Votre Pharmacien peut
désormais vous Vacciner**

SUR RDV UNIQUEMENT

La vaccination est prise en charge par l'Assurance maladie.
Elle est exclusivement réservée aux personnes éligibles
selon les critères établis par les autorités de santé.
Elle est dépendante de l'approvisionnement de votre
pharmacie en vaccins.